REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003482500147

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAU POTABLE M49 AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

POSTE COMPTABLE DE : SGC GUERET

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: EAU POTABLE (2)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	23
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	29
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	30
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	34
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	J
D - Arrêté et signatures	35

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	<u> </u>	DE D ENSEMBLE	Ai		
EXPLOITATION					
DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION					
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 102 595,57	4 159 000,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)		
T S	REPORTE (2)	0,00	943 595,57		
A	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 102 595,57	5 102 595,57		
_		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 919 054,57	3 903 722,82		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 507 612,83	1 202 569,71		
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)		
T S	(2)	0,00	320 374,87		
			=		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

TOTAL

5 426 667,40

10 529 262,97

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

TOTAL DU BUDGET (3)

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230316-60-23-BF Date de réception préfecture : 20/03/2023

5 426 667,40

10 529 262,97

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 264 641,88	0,00	2 401 072,02	2 401 072,02	2 401 072,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	435 128,00	0,00	560 276,00	560 276,00	560 276,00
014	Atténuations de produits	80 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 556,00	0,00	6,00	6,00	6,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	2 800 325,88	0,00	3 076 354,02	3 076 354,02	3 076 354,02
66	Charges financières	55 000,00	0,00	78 973,73	78 973,73	78 973,73
67	Charges exceptionnelles	277 286,06	0,00	6 702,00	6 702,00	6 702,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		36 843,00	36 843,00	36 843,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	80 003,19		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	3 212 615,13	0,00	3 198 872,75	3 198 872,75	3 198 872,75
023	Virement à la section d'investissement (6)	348 010,66		1 203 722,82	1 203 722,82	1 203 722,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	533 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	Total des dépenses d'ordre d'exploitation 881			1 903 722,82	1 903 722,82	1 903 722,82
	TOTAL	4 093 625,79	0,00	5 102 595,57	5 102 595,57	5 102 595,57

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 102 595,57

TOTAL DES DEFENSES D'EXPLOITATION COMOLEES

RECETTES D'EXPLOITATION

		Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 820 000,00	0,00	4 019 000,00	4 019 000,00	4 019 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	Total des recettes de gestion des services	2 820 000,00	0,00	4 019 000,00	4 019 000,00	4 019 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	315 316,96	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	3 135 316,96	0,00	4 019 000,00	4 019 000,00	4 019 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	137 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	Total des recettes d'ordre d'exploitation			140 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL		3 272 316,96	0,00	4 159 000,00	4 159 000,00	4 159 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 943 595,57

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 102 595,57

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		II
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	1 763 722,82	C
D'INVESTISSEMENT (8)		a
= == >= (0)		d

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	20 Immobilisations incorporelles		224 485,00	265 052,78	265 052,78	489 537,78
21	Immobilisations corporelles	94 000,00	65 279,21	0,00	0,00	65 279,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 906 521,37	1 217 848,62	0,00	0,00	1 217 848,62
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	3 325 000,00	3 325 000,00	3 325 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 278 521,37	1 507 612,83	3 590 052,78	3 590 052,78	5 097 665,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	166 000,00	0,00	189 001,79	189 001,79	189 001,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	166 000,00	0,00	189 001,79	189 001,79	189 001,79
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	2 444 521,37	1 507 612,83	3 779 054,57	3 779 054,57	5 286 667,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	137 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	137 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
TOTAL		2 581 521,37	1 507 612,83	3 919 054,57	3 919 054,57	5 426 667,40

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 426 667,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	344 000,00	1 202 569,71	1 000 000,00	1 000 000,00	2 202 569,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	637 895,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	981 895,00	1 202 569,71	2 000 000,00	2 000 000,00	3 202 569,71
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	461 668,67	0,00	0,00	0.00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	461 668,67	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles 'investissement	1 443 563,67	1 202 569,71	2 000 000,00	2 000 000,00	3 202 569,71
021	Virement de la section d'exploitation (4)	348 010,66		1 203 722,82	023-2000348255202993366-6 Date de réception préfécture	0-23-BF 1 203 722,82 : 20/03/2023

040	Opérat° ordre transfert	533 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre		881 010,66		1 903 722,82	1 903 722,82	1 903 722,82
d	l'investissement					
	TOTAL	2 324 574,33	1 202 569,71	3 903 722,82	3 903 722,82	5 106 292,53

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	320 374,87
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 426 667,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 763 722,82
--	--------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 401 072,02		2 401 072,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	560 276,00		560 276,00
014	Atténuations de produits	115 000,00		115 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6,00		6,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	78 973,73 6 702,00 36 843,00	0,00 0,00 700 000,00	78 973,73 6 702,00 736 843,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 203 722,82	1 203 722,82
	Dépenses d'exploitation – Total	3 198 872,75	1 903 722,82	5 102 595,57

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 102 595,57

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
1		0,00	140 000,00	140 000,00	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	189 001,79	0,00	189 001,79	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	3 325 000,00		3 325 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (6)	489 537,78	0,00	489 537,78	
21	Immobilisations corporelles (6)	65 279,21	0,00	65 279,21	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (6)	1 217 848,62	0,00	1 217 848,62	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	
4 81	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	
	Dépenses d'investissement – Total 5 286 667,40 140 000,00 5 426 667,40				

	<u>'</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 426 667,40

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 019 000,00		4 019 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 140 000,00 0,00 0,00	0,00 140 000,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 019 000,00	140 000,00	4 159 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	943 595,57
	=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 102 595,57

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 202 569,71	0,00	2 202 569,71
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 26	Participations et créances rattachées	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	700 000,00	700 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 203 722,82	1 203 722,82
	Recettes d'investissement – Total	3 202 569,71	1 903 722,82	5 106 292,53

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	320 374,87
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 426 667,40

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)		budget precedent (2)	nouvenes (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 264 641,88	2 401 072,02	2 401 072,02
604	Achats d'études, prestations de services	3 000,00	5 000,00	5 000,00
605	Achats d'eau	160 000,00	125 000,00	125 000,00 225 000,00
6061 6062	Fournitures non stockables (eau, énergie Produits de traitement	93 000,00 125 000,00	225 000,00 165 050,00	165 050,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 700,00	11 500,00	11 500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	3 800,00	3 800,00
6071	Compteurs	31 000,00	23 600,00	23 600,00
611	Sous-traitance générale	1 218 500,00	1 230 500,00	1 230 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	25 416,00	25 416,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	8 100,00	8 100,00
61523	Entretien, réparations réseaux	152 000,00	219 500,00	219 500,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	30 000,00	56 650,00	56 650,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	4 200,00	2 850,00	2 850,00
6161	Multirisques	0,00	4 600,00	4 600,00
6168	Autres	3 000,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	78 700,00	47 725,02	47 725,02
6226	Honoraires	25,00	50,00	50,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 100,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6251 6256	Voyages et déplacements Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00 0,00	0,00 300,00	0,00 300,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	500,00	500,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	289 516,88	165 931,00	165 931,00
6288	Autres	5 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	15 400,00	10 000,00	10 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	0,00	26 000,00	26 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	435 128,00	560 276,00	560 276,00
6331	Versement de mobilité	700,00	1 045,00	1 045,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00	1 110,00	1 110,00
6411	Salaires, appointements, commissions	159 000,00	222 300,00	222 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	67 340,00	67 340,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 000,00	9 000,00	9 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 600,00	15 920,00	15 920,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 120,00	2 120,00	2 120,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	220,00	550,00	550,00
648	Autres charges de personnel	214 788,00	240 891,00	240 891,00
014	Atténuations de produits (7)	80 000,000	115 000,00	115 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	80 000,00	115 000,00	115 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 556,00	6,00	6,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	550,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	6,00	6,00	6,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	2 800 325,88	3 076 354,02	3 076 354,02
66	Charges financières (b) (8)	55 000,00	78 973,73	78 973,73
66111	Intérêts réglés à l'échéance	49 000,00	54 000,00	54 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 000,00	24 973,73	24 973,73
67	Charges exceptionnelles (c)	277 286,06	6 702,00	6 702,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	6 702,00	6 702,00
678	Autres charges exceptionnelles	274 286,06	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	36 843,00	36 843,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	36 843,00 36 843,00	36 843,00 36 843,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	80 003,19	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 212 615,13	023-200034835-8923931	6-60-23-BF 3 198 872,75
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	3 212 615,13	023-200034835-8923981 Date de reception préfect	5-60-23-BF 3 198 872,75 ire: 20/03/2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	533 000,00	700 000,00	700 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	533 000,00	700 000,00	700 000,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	881 010,66	1 903 722,82	1 903 722,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	881 010,66	1 903 722,82	1 903 722,82
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	4 093 625,79	5 102 595,57	5 102 595,57

	т
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 102 595,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	34 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-9 026,27
= Différence ICNE N – ICNE N-1	24 973,73

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 820 000,00	4 019 000,00	4 019 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 617 180,00	1 705 705,00	1 705 705,00
70118	Autres ventes d'eau	8 300,00	171,00	171,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	236 555,00	194 267,00	194 267,00
70128	Autres taxes et redevances	4 700,00	1 376 196,00	1 376 196,00
7064	Locations de compteurs	951 315,00	693 097,00	693 097,00
7068	Autres prestations de services	0,00	46 417,00	46 417,00
7071	Compteurs	150,00	2 147,00	2 147,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	1 800,00	1 000,00	1 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	2 820 000,00	4 019 000,00	4 019 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	315 316,96	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	315 316,96	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 135 316,96	4 019 000,00	4 019 000,00
	= a + b + c + d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	137 000,00	140 000,00	140 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	137 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	137 000,00	140 000,00	140 000,00
_	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 272 316,96	4 159 000,00	4 159 000,00

	·
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	943 595,57
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 102 595,57

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	278 000,00	265 052,78	265 052,78
2031	Frais d'études	270 000,00	265 052,78	265 052,78
2033	Frais d'insertion	8 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	94 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	4 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 906 521,37	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 906 521,37	0,00	0,00
202307	Opération d'équipement n° 202307 (5)	0,00	75 000,00	75 000,00
202308	Opération d'équipement n° 202308 (5)	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
202309	Opération d'équipement n° 202309 (5)	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 278 521,37	3 590 052,78	3 590 052,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	166 000,00	189 001,79	189 001,79
1641	Emprunts en euros	166 000,00	189 001,79	189 001,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	166 000,00	189 001,79	189 001,79
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 444 521,37	3 779 054,57	3 779 054,57
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	137 000,00	140 000,00	140 000,00
0.10	Reprises sur autofinancement antérieur	137 000,00	140 000,00	140 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	28 642,48	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	100 407,98	0.00	0.00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	6 098,60	0.00	0.00
13918	Autres subventions d'équipement	1 850,94	140 000,00	140 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	137 000,00	140 000,00	140 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 581 521,37	3 919 054,57	3 919 054,57

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	1 507 612,83
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 426 667,40

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	344 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	160 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	160 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	24 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	637 895,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	637 895,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	981 895,00	2 000 000,00	2 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	461 668,67	0,00	0,00
1068	Autres réserves	461 668,67	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	461 668,67	0,00	0,00
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 443 563,67	2 000 000,00	2 000 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	348 010,66	1 203 722,82	1 203 722,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	533 000,00	700 000,00	700 000,00
28031	Frais d'études	1 924,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	924,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	144,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	386,00	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	6 242,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	516 082,00	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	6 330,00	0.00	0.00
28183	Matériel de bureau et informatique	708.00	0.00	0,00
28184	Mobilier	260,00	0.00	0,00
28188	Autres	0,00	700 000,00	700 000,00
	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	881 010,66	1 903 722,82	1 903 722,82
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	881 010,66	1 903 722,82	1 903 722,82
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 324 574,33	3 903 722,82	3 903 722,82

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	1 202 569,71
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	320 374,87
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 426 667,40

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202307 (1) LIBELLE : ACQUISITION NOUVELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	75 000,00	b 75 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-75 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202308 (1) LIBELLE : OPERATION DE RENOUVELLEMENT BUD EAU ET ASSAINISSEM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	1 250 000,00	b 1 250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-1 250 000,00
Excédent de financement si positif	,
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202309 (1) LIBELLE : OPERATION STRUCTURANTES BUD EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	2 000 000,00	b 2 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

DECULTATE (IV (IV	2 222 222 22
RESULTAT = (c+d) - (a+b)	-2 000 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	,,,,,,		THE DE TREGORER			
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9622871047 9623871038	03/03/2022 03/02/2023	1 000 000,00 1 000 000,00	956 000,00 0,00	2 241,69 0,00	956 000,00 0,00	0,00 0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 000 000,00	956 000,00	2 241,69	956 000,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		A1.2 -			Emprunts	et dettes à l	'origine du contrat		•					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 948 463,21									
1641 Emprunts en euros (total)					1 948 463,21									
1352162 EX 1130296	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/01/2009	01/01/2022	01/02/2022	151 910,83	F	Taux fixe à 4.47	4,470	4,470	EUR	А	Р	0	A-1
18958	SOCIETE GENERALE	24/12/2003	01/01/2022	24/03/2022	20 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.19)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,190	0,193	EUR	T	С	0	A-1
210524	CREDIT AGRICOLE	15/07/2009	01/01/2020	30/03/2020	30 355,56	V	(Euribor 3M + 3.25) + Cap 1.903 sur Euribor 3M	2,862	2,893	EUR	Т	Р	0	A-1
5412199	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2019	01/01/2022	25/02/2022	52 500,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,863	EUR	Т	С	0	A-1
6860520	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2005	01/01/2022	25/01/2022	46 125,27	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,731	EUR	Т	Р	0	A-1
7050601	CAISSE D'EPARGNE	15/09/2006	01/01/2020	25/01/2020	111 868,44	F	Taux fixe à 4.19 %	0,000	4,256	EUR	Т	Р	0	A-1
7103776	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2006	01/01/2022	25/03/2022	53 503,28	F	Taux fixe à 3.93 %	3,930	3,988	EUR	Т	Р	0	A-1
7168612	CAISSE D'EPARGNE	11/05/2007	01/01/2021	25/11/2021	368 800,19	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	4,490	EUR	А	Р	0	A-1
74880802	CREDIT AGRICOLE	22/12/2005	01/01/2022	23/03/2022	72 986,24	V	(Euribor 3M + 0.801) + Cap 4.481 sur Euribor 3M	0,228	0,228	EUR	Т	Р	0	A-1
7566632	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2009	01/01/2022	25/11/2022	67 181,82	F	Taux fixe à 4.92 %	4,920	4,920	EUR	А	Р	0	A-1
7632607	CAISSE D'EPARGNE	23/04/2009	01/01/2022	02/01/2022	347 336,87	F	Taux fixe à 4.69	4,690	4,690	EUR	А	Р	0	A-1
8209253	CAISSE D'EPARGNE	06/08/2012	01/01/2022	25/02/2022	60 894,71	F	Taux fixe à 4.85	4,850	4,939	EUR	Т	Р	0	A-1
MON539466EUR	BANQUE POSTALE	22/12/2021	07/01/2022	01/03/2022	565 000,00	F	Taux fixe à 0.72	0,720	0,722	EUR	М	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00					A O:	ccusé de réce 23-200034825	otion en préfe 5-20230316-60	ture 23-BF	

Page 21

					Emprunts	et dettes à l'	origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 948 463,21									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		A1.2 - K		ON TAK NATO			s et dettes au 01/01					
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		Ì
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 707 823,68					184 106,58	54 244,97	0,00	19 980,19
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 707 823,68					184 106,58	54 244,97	0,00	19 980,19
1352162 EX 1130296	N	0,00	A-1	135 698,31	6,08	F	Taux fixe à 4.47	4,470	16 937,22	6 065,71	0,00	4 851,49
18958	N	0,00	A-1	5 000,00	1,00	٧	% (EONIA(Postfixé) + 0.19)-Floor 0	2,231	5 000,00	97,02	0,00	0,00
210524	N	0,00	A-1	21 919,08	6,75	V	sur EONIA(Postfixé) (Euribor 3M + 3.25) + Cap 1.903 sur Euribor 3M	5,253	2 988,42	1 071,69	0,00	0,00
5412199	N	0,00	A-1	49 500,00	16,40	F	Taux fixe à 1.85	1,863	3 000,00	894,94	0,00	83,63
6860520	N	0,00	A-1	37 070,19	3,57	F	Taux fixe à 3.68	3,731	9 392,93	1 235,55	0,00	183,90
7050601	N	0,00	A-1	67 886,76	4,82	F	Taux fixe à 4.19 %	4,256	15 925,89	2 596,39	0,00	0,00
7103776	N	0,00	A-1	44 611,30	4,48	F	Taux fixe à 3.93 %	3,988	9 246,61	1 618,07	0,00	19,30
7168612	N	0,00	A-1	320 003,46	9,90	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	26 053,62	14 368,16	0,00	1 283,17
74880802	N	0,00	A-1	65 121,59	7,98	V	(Euribor 3M + 0.801) + Cap 4.481 sur Euribor 3M	2,903	7 605,32	2 384,48	0,00	48,20
7566632	N	0,00	A-1	60 126,28	6,90	F	Taux fixe à 4.92 %	4,920	7 402,68	2 958,21	0,00	252,19
7632607	N	0,00	A-1	310 557,83	6,00	F	Taux fixe à 4.69	4,690	38 503,98	14 565,16	0,00	12 723,89
8209253	N	0,00	A-1	56 717,78	10,15	F	Taux fixe à 4.85 %	4,939	4 383,23	Ac2:@34 @97 023-200034 Date de réce	ception en préfec 0µ0 25-20230316-60-23-BF ption préfecture : 20/03	246,77

	Emprunts et dettes au 01/01/N												
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
MON539466EUR	N	0,00	A-1	533 611,10	14,08	F	Taux fixe à 0.72 %	0,722	37 666,68	3 717,70	0,00	287,65	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		1 707 823,68					184 106,58	54 244,97	0,00	19 980,19	

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		71110 ILE	- /(IX 111101X											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif,	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
variable)			
L	Bien de faible Valeur inférieur à 1 500 HT ou TTC	1	15/09/2022
L	Frais détude	5	15/09/2022
L	Frais de recherche et de développement	5	15/09/2022
L	Frais d'insertion	5	15/09/2022
L	Logiciel bureautique, antivirus	2	15/09/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	15/09/2022
L	Terrains nus	0	15/09/2022
L	Terrains bâti	0	15/09/2022
L	Autres Terrains	0	15/09/2022
L	Agencements et aménagements de terrains	15	15/09/2022
L	Bâtiment d'exploitation	30	15/09/2022
L	Bâtiment administratif	30	15/09/2022
L	installations générales, agencements et aménagements Bâtiments d'exploitation	20	15/09/2022
L	installations générales, agencements et aménagements Bâtiments administratifs	20	15/09/2022
L	Installation réseaux d'adduction d'eau 60		15/09/2022
L	Installation réseaux d'adduction d'assainissement 60		15/09/2022
L	Installation complexes spécialisées (station d'épuration)	40	15/09/2022
L	Matériel industriel	10	15/09/2022
L	Outillage industriel	10	15/09/2022
L	Matériel spécifique d'exploitation - Service distribution d'eau ou Service d'assainissement	10	15/09/2022
L	Agencement et améngagements du matériel et outillage industriels	10	15/09/2022
L	Installations générales, agencement et aménagements divers montant inf à 3000	10	15/09/2022
L	Installations générales, agencement et aménagements divers montant 15 sup à 3000		15/09/2022
L	Matériel de Transport - Véhicule Léger	5	15/09/2022
L	Matériel de Transport - Véhicule utilitaire	8	15/09/2022
L	Matériel de Transport - Camion Benne	12	15/09/2022
L	Matériel de Bureau et matériel informatique	5	15/09/2022
L	Mobilier	15	15/09/2022
L	Autres immobilisations montant inf à 3 000	5	15/09/2022
L	Autres immobilisations montant sup à 3 000	10	15/09/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		329 001,79	I 329 001,79
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	189 001,79	189 001,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	189 001,79	189 001,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	140 000,00	140 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	140 000,00	140 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	329 001,79	1 507 612,83	0,00	1 836 614,62

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 903 722,82	III 1 903 722,82
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	1 903 722,82	1 903 722,82
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres	700 000,00	700 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 203 722,82	1 203 722,82

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 903 722,82	1 202 569,71	320 374,87	0,00	3 426 667,40

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 836 614,62
Ressources propres disponibles	IV	3 426 667,40
Solde	V = IV - II (6)	1 590 052,78

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP		Montant des CP		
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
202307	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	75 000,00	0,00
ACQUISITION						
NOUVELLE						
202308 OPERATION	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	1 250 000,00	0,00
DE						
RENOUVELLEMENT						
BUD EAU ET						
ASSAINISSEM						
202309 OPERATION	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
STRUCTURANTES						
BUD EAU ET						
ASSAINISSEMENT						

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
, ,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		7,83	0,00	7,83	0,00	6,00	6,00
Agent d'exploitation Assistant(e) administratif(ve) Directeur des régies eau potable, assainissement et eaux pluviales Responsable d'exploitation, adjoint au directeur des régies Technicien ordonnancement et plannification TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00 3,00 1,00 0,83 1,00 7.83	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2,00 3,00 1,00 0,83 1,00 7,83	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2,00 2,00 1,00 0,00 1,00 6,00	2,00 2,00 1,00 0,00 1,00 6,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur fillère d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année co

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				216 000,50		
Agent d'exploitation		OTR		45 900,10	A CDI droit privé	CDI CDI MISSION NON RATTACHABLE A UNE FILIERE
Assistant(e) administratif(ve)		OTR		66 700,10	A CDI droit privé	CDI CDI MISSION NON RATTACHABLE A UNE FILIERE
Directeur des régies eau potable, assainissement et eaux pluviales		OTR		52 500,10	A CDI droit privé	CDI CDI MISSION NON RATTACHABLE A UNE FILIERE
Responsable d'exploitation, adjoint au directeur des régies		OTR		25 200,10	A CDI droit privé	CDI CDI MISSION NON RATTACHABLE A UNE FILIERE
Technicien ordonnancement et plannification		OTR		25 700,10	A CDI droit privé	CDI CDI MISSION NON RATTACHABLE A UNE FILIERE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				216 000,50		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM : Animation. PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex :

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU GRAND GUERET (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				
- PROPOSITION ADHESION CC ULTERIEUR	MEDIATION EAU			500,00

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 43

VOTES:
Pour: 43
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 03/03/2023

Présenté par (1) LE VICE PRESIDENT, A AUDITORIUM DE LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA le 16/03/2023 (1) LE VICE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A AUDITORIUM DE LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA, le 16/03/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ADRIEN SABINE		
AUCOUTURIER ALEX		
AUGER PIERRE		
BARBAIRE JEAN-LUC		
BARNAUD FRANCOIS		
BIARD JOELLE		
BIDAN XAVIER		
BODEAU ERIC		
BOULANGER OLIVIA		
BRIGNOLI JEAN-PAUL		
CHATENET LUDIVINE		
CHENIER LUCETTE		
CLEDIERE ALAIN		
COMMERGNAT CORINNE		
CORREIA ERIC		
DALOT MARIE-FRANCE		
DUBOSCLARD THIERRY		
DUPEUX VIVIANE		
ELIE MICHELE		
GEOFFRE-COINDAT MARY-LINE	Accusé	de réception en préfecture 934925-29239316-69-23-BF
GODARD PATRICIA	Date de	réception préfecture : 20/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GUERIDE PATRICK	
LASCOUX BENOIT	
LAVAUD CHRISTOPHE	
LAVERDAN-CHIOZZINI ELISABETH	
LECLERE HENRI	
LECRIVAIN JEAN-PIERRE	
LEFEVRE BERNARD	
MARTIAL JEAN-LUC	
MARTIN ARMELLE	
MORY CLAIRE	
MOUTAUD CHRISTOPHE	
PASTY MICHEL	
PONSARD PHILIPPE	
ROUCHON GUY	
ROUGEOT PATRICK	
SAUVAGE MICHEL	
TONDUF CORINNE	
VADIC VERONIQUE	
VALENT-GIRAUD FABIENNE	
VALLES FRANCOIS	
VELGHE JACQUES	
ZAPATA ANNIE	

Certifié exécutoire par (1) LE VICE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2023, et de la publication le 20/03/2023

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.